

**10942/15**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014-2015

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 10 août 2015

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 10 août 2015

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Projet de décision des représentants des Gouvernements des États membres  
portant nomination de quatre juges et d'un avocat général à la Cour de justice**

E 10454





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles  
(OR. fr)**

**10942/15**

**LIMITE**

**JUR 492  
INST 247  
COUR 32**

---

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet:                   Projet de DÉCISION DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS  
DES ÉTATS MEMBRES portant nomination de quatre juges et d'un avocat  
général à la Cour de justice

---

PROJET DE

**DÉCISION (UE, Euratom) 2015/...**  
**DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES**

**du ...**

**portant nomination de quatre juges et d'un avocat général à la Cour de justice**

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DE  
L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 19,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment ses articles 253 et 255,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article  
106 *bis*, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) Les mandats de quatorze juges et quatre avocats généraux de la Cour de justice viennent à expiration le 6 octobre 2015. En outre, le nombre d'avocats généraux à la Cour de justice a été porté à onze, avec effet au 7 octobre 2015, par la décision 2013/336/UE du Conseil<sup>1</sup>. Il convient de procéder à des nominations pour la période allant du 7 octobre 2015 au 6 octobre 2021.
- (2) Monsieur Marco ILEŠIČ et Madame Camelia TOADER ont été proposés en vue d'un renouvellement dans leurs fonctions de juge de la Cour de justice. Les candidatures de Monsieur Eugene REGAN et de Monsieur Michail VILARAS ont été proposées pour le poste de juge à la Cour de justice. En outre, la candidature de Monsieur Manuel Campos SÁNCHEZ-BORDONA a été proposée pour le poste d'avocat général à la Cour de justice.
- (3) Le comité institué par l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne a donné un avis sur l'adéquation de Monsieur Marco ILEŠIČ, Madame Camelia TOADER, Monsieur Eugene REGAN et Monsieur Michail VILARAS à l'exercice des fonctions de juges de la Cour de justice, ainsi que sur l'adéquation de Monsieur Manuel Campos SÁNCHEZ-BORDONA à l'exercice des fonctions d'avocat général de la Cour de justice,

ONT ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision 2013/336/UE du Conseil du 25 juin 2013 portant augmentation du nombre d'avocats généraux à la Cour de Justice de l'Union européenne (JO L 179 du 29.6.2013, p. 92).

*Article premier*

Sont nommés juges de la Cour de justice pour la période allant du 7 octobre 2015 au 6 octobre 2021:

- M. Marco ILEŠIČ,
- M. Eugene REGAN,
- Mme Camelia TOADER,
- M. Michail VILARAS.

*Article 2*

M. Manuel Campos SÁNCHEZ-BORDONA est nommé avocat général de la Cour de justice pour la période allant du 7 octobre 2015 au 6 octobre 2021.

*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le

*Le président*

---